

En vue de l'obtention du doctorat de l'Université Toulouse I Capitole dans la discipline ou spécialité, Sciences Politiques, Juvence Fabieny RAMASY a soutenu, le 26 Mai 2010 sa thèse intitulée ÉTAT ET IMPLÉMENTATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÎLES DU SUD-OUEST DE L'Océan Indien : LE CAS DE MADAGASCAR ET DE L'ÎLE MAURICE.

Le jury était composé de Charles CADOUX, Professeur Émérite, Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III, France, Rapporteur, de Michel-Louis MARTIN, Professeur des Universités, Université Toulouse I Capitole, France, Directeur, de Lucile RABEARIMANANA, Professeur d'Histoire Politique Contemporaine, Université d'Antananarivo, Madagascar, Rapporteur, de Solofo RANDRIANJA, Professeur des Universités, Université de Toamasina, Madagascar, Codirecteur, de Stéphane BAUMONT, Maître de conférences en Droit Public, Université Toulouse I Capitole, France. Résumé.

" Au lendemain de la décolonisation et de la souveraineté retrouvée s'est posée la question du choix pour la gestion présente et future de la société. Un concept reçu l'adhésion de divers pays, il s'agit du concept de démocratie. Le choix, en faveur de la démocratie, s'est illustré dans les trajectoires politiques divergentes adoptées par les deux pays qui font l'objet de notre étude à savoir la République de Madagascar et l'Île Maurice".

La démocratie serait d'apparition relativement tardive dans ces pays. D'une part, à Madagascar, l'émergence de la démocratie remonterait à la période coloniale, avec les mouvements nationalistes et religieux pour la souveraineté de Madagascar et les droits de son peuple bien qu'il existait des formes autochtones de la démocratie (primitive democracy) tels que le principe du fihavanana ou filongoa (relations intra et inter-communautaires sont du même ordre que les relations familiales) et du marimaritra iraisana (le consensus) et auxquels nous pouvons ajouter les luttes anticoloniales. D'autre part le concept commença à voir le jour, à l'Île Maurice, au cours de la période coloniale avec la revendication du mouvement des travailleurs et la création du Parti Travailleiste. L'accession à l'indépendance impliquait, pour chacun de ces pays, un choix politique résolu par l'adoption du modèle constitutionnel français pour la Grande Ile et celui du modèle constitutionnel britannique pour l'Île Maurice.

L'étude en question s'inscrit dans le cadre de l'analyse internationaliste et comparatiste. Il s'agit de faire une analyse de l'État et de la démocratie à travers l'examen des institutions politiques, acteurs politiques et des politiques démocratiques présentes dans ces pays à partir de la troisième vague de démocratisation. Par conséquent la tâche qui nous incombe consistera à apporter un éclairage sur la démocratie, à s'interroger sur une éventuelle ressemblance ou résonance du concept entre l'Occident et les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien. Et au final à se demander si nous pouvons avancer l'idée d'une " démocratie malgache " et/ou d'une "

démocratie mauricienne " dans laquelle les cultures malgache/mauricienne et occidentales s'hybrident ? "